

Commune de COINCY

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 5 septembre 2016

Point n°1 : Convention d'adhésion à l'AST LOR'N

Considérant que chaque collectivité doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive et que cette obligation peut être satisfaite pour Coincy par l'adhésion au service interentreprises de Santé au Travail de METZ et environs dont le siège social est situé à METZ, 1 rue Marie-Anne de Bovet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a décidé l'adhésion de la commune au service de médecine professionnelle AST LOR'N.

Point n°2 : Réadhésion au contrat groupe d'assurance statutaire

La délibération n° 6/2015 prise par le Conseil Municipal de Coincy le 26 octobre 2015 formalisait l'adhésion de la commune au contrat d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion de la Moselle et prenant effet au 1° novembre 2015.

Cette assurance permet à la commune d'être remboursée du salaire des agents en cas d'absence prolongée.

Considérant que ledit contrat arrive à échéance le 31 décembre 2016 et qu'il y a lieu de le renouveler, le Conseil Municipal a décidé la réadhésion de la commune, à compter du 1° Janvier 2016, à l'assurance statutaire pour le personnel par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Moselle.

Point n°3 : Attribution d'un bail rural

L'un des baux ruraux de la commune de Coincy a été résilié par son détenteur le 26 avril 2016. Trois postulants à la reprise de ce bail se sont fait connaître.

Compte tenu des différents éléments et prenant en compte notamment le fait qu'antérieurement ladite parcelle communale était exploitée par ses parents, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Mr BERTRAND Thierry la location de la parcelle désignée « Haut de Saulny ». La location se formalisera par un bail de 9 ans ouvrant droit au 1° octobre 2016.

Point n°4 : Vente de Parcelles Communales

La Parcelle n°8 (parcelle de 668.21 m²) du Lotissement le Clos des Vergers va bientôt faire l'objet d'un compromis de vente. Afin de répondre aux attentes des futurs acquéreurs, le Conseil Municipal a décidé de baisser le prix de vente de cette Parcelle à 14 000 € TTC l'are (initialement fixé à 15 300 €).

Le 13.09.2016
Le Maire,
Michel HERENCIA

